



AVIS PUBLIC

AUX ÉLECTEURS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES SITUÉS DANS LES LIMITES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.

Avis public est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le budget des Territoires non organisés (TNO) de La Côte-de-Gaspé pour l'année 2020 sera déposé pour adoption par le conseil des maires de la MRC lors de sa réunion régulière du mercredi 11 décembre 2019 à 17 h à l'hôtel de ville de Gaspé.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget et/ou le programme triennal d'immobilisation.

Donné à Gaspé, ce 25 novembre 2019



Bruno Bernatchez
Secrétaire-trésorier